



Appel public à concurrence

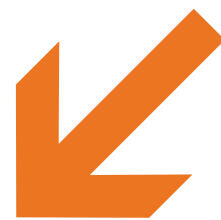
# **EXPLOITATION DU CAFÉ ET GESTION DE LA BOUTIQUE DU QUADRILATÈRE CENTRE D'ART DE BEAUVAIS**

DOCUMENT DE CONSULTATION

VALANT CAHIER DES CHARGES

# APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Exploitation du Café du Quadrilatère  
Centre d'art de Beauvais et la gestion de sa boutique



## DOCUMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CHARGES

### SERVICE EN CHARGE DU SUIVI DE L'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE :

Direction générale  
48, Rue Desgroux  
60000 BEAUVAIS

CANDIDATURES  
À DÉPOSER  
ENTRE LE 7 JANVIER  
ET LE 4 FÉVRIER 2025

Le Quadrilatère – Centre d'art de Beauvais, fermé pour travaux depuis 2022, prépare sa réouverture prévue le 5 avril 2025, dans le cadre d'une année culturelle exceptionnelle marquée par les festivités des 800 ans de la cathédrale, la réouverture du Mudo, la revalorisation du quartier épiscopal et la piétonisation du cœur de ville.

Centre d'art unique dans la région, Le Quadrilatère abrite également une crypte archéologique et ouvrira en 2025 avec une nouvelle offre de visite patrimoniale, culturelle, événementielle. Ce nouveau projet s'est concrétisé par l'investissement de 10M d'euros de la collectivité pour des travaux de restructuration d'ampleur de l'ensemble du site.

Dans ce contexte, Le Quadrilatère a prévu l'installation d'un Café-boutique aménagé dans l'enceinte du Centre d'art, par le cabinet Chatillon architectes. Le mobilier est imaginé par les bruxellois Ateliers J&J, designers et fabricants de mobilier. La gestion de la boutique et l'exploitation du Café sont confiés à un exploitant, intéressé aux bénéfices, et fait l'objet de cet appel à candidature.

L'exploitant du Café-boutique et Le Quadrilatère se rejoindront autour de cet outil majeur d'attractivité et de fidélisation des visiteurs. Ils viseront ensemble les mêmes objectifs : la satisfaction des visiteurs et leur envie de revenir, la bonne réputation du Quadrilatère en général et l'attractivité du site, du quartier et in fine du cœur de ville de Beauvais.

<b>1. PRÉSENTATION : LE QUADRILATÈRE ET SON CAFÉ.....</b>	<b>4</b>
1.1. ATOUTS .....	5
<b>1.2. SOCLE DE PRESTATIONS .....</b>	<b>6</b>
1.2.1. Jours et horaires d'ouverture du Quadrilatère – Centre d'art .....	6
1.2.2. Jours et horaires d'ouverture du Café du Quadrilatère.....	6
1.2.3. Prestations complémentaires-événementiel et privatisation .....	7
<b>2. L'ACTIVITÉ CAFÉ - RESTAURATION.....</b>	<b>8</b>
2.1. OFFRE .....	9
2.2. ESPACES .....	9
2.3. EQUIPEMENTS .....	9
2.4. EXPLOITATION.....	10
2.5. IMAGE ET COMMUNICATION.....	10
<b>3. L'ACTIVITÉ BOUTIQUE .....</b>	<b>11</b>
<b>4. FORME JURIDIQUE, REDEVANCES.....</b>	<b>13</b>
4.1. REDEVANCE D'OCCUPATION .....	14
4.2. AUTRES DISPOSITIONS FINANCIÈRES.....	14
4.3. TAXES .....	14
4.4. FLUIDES.....	14
<b>5. ASSURANCES .....</b>	<b>15</b>
<b>6. COLLABORATION AVEC L'EXPLOITANT .....</b>	<b>17</b>
<b>7. MODALITÉS DE CANDIDATURE ET SELECTION .....</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>21</b>



PRÉSENTATION :  
LE QUADRILATÈRE  
ET SON CAFÉ





## LE QUADRILATÈRE ET SON CAFÉ

Le Café du Quadrilatère (sis au 22 rue Saint-Pierre 60000 BEAUVAIS) se situe dans l'enceinte du Quadrilatère – Centre d'art de Beauvais, au cœur du quartier épiscopal et au pied de la cathédrale de Beauvais. Le Quadrilatère – Centre d'art se veut être un lieu de découverte, propice à la déambulation culturelle. Il est tout à la fois un espace culturel et de pratique artistique. Le café du Quadrilatère participe à cette ambition. Il sera un lieu de vie et de rendez-vous au sein du centre d'art, disposé à recevoir à la fois les publics venus visiter le Quadrilatère et une clientèle propre au Café.

Dans la même salle, un espace boutique proposera à la vente des produits liés aux activités du centre d'art, des productions artisanales, artistiques, une offre spécialisée de librairie et de papeterie. Des dispositifs de jeux artistiques à destination de visiteurs de tous âges seront également mis à disposition gracieusement.

Le Café-boutique du Quadrilatère vise à offrir un service de petite restauration, un espace de découvertes et de rencontres, aux visiteurs, touristes et habitués essentiellement dans le cadre des horaires du centre d'art.

La dénomination du Café est : « Le Café du Quadrilatère ».

### 1.1. ATOUTS

Le Café du Quadrilatère, de par sa localisation privilégiée, bénéficie de nombreux atouts. Le Café-boutique est ouvert sur la ville et sur le centre d'art, il dispose de 2 entrées permettant une circulation fluide et des opportunités multiples.

La réouverture du centre d'art en avril 2025, après deux années de fermeture pour travaux, est attendue.

La notoriété du centre d'art sera portée par sa programmation, par une campagne de communication, par les travaux d'aménagement du centre-ville de Beauvais et par la richesse de l'offre culturelle de la ville en 2025 : Anniversaire des 800 ans de la cathédrale de Beauvais, réouverture du parcours permanent du Musée départemental de l'Oise (Mudo), ouverture du Nouveau Théâtre du Beauvaisis Scène Nationale en cœur de ville, parcours de « design actif » mis en place par la Ville de Beauvais, piétonnisation du centre-ville, etc.

### LES CHIFFRES...

- Fréquentation annuelle constatée du Quadrilatère - Centre d'art : **30 000 visiteurs** (moyenne annuelle 2016-2019)
- Fréquentation annuelle de la cathédrale attenante : **100 000 visiteurs** en moyenne.

## 1.2. SOCLE DE PRESTATIONS

- Proposer une offre de restauration et de rafraîchissements
- Accueillir le public avec le standing spécifique du site (courtoisie et sens du service)

Les prestations proposées doivent correspondre principalement à l'attente des visiteurs du centre d'art : rapidité de service, prestations de qualité mais simples, adaptées et abordables.

Les activités commerciales autorisées sont limitées aux suivantes et à l'exclusion de toute autre : salon de thé, cocktail, brunch, petite restauration ne nécessitant ni extraction ni cuisson, sur place et à emporter, boutique de musée.

Publics attendus spécifiquement au Café :

- Visiteurs individuels, en temps libre, avec des pics les mercredis, samedis et dimanches, et lors des congés scolaires et l'été.
- Visiteurs individuels en groupe, attirés par les activités du Centre d'art (notamment les visites) proposées de septembre à juillet.
- Familles, en temps libre, souhaitant profiter d'un cadre agréable et du coffre à jeux mis à disposition dans le café.
- Jeunes, en temps libre, profitant du cadre et de l'accès gratuit aux expositions
- Clientèle de bureaux sur la pause déjeuner
- Publics spécifiques à l'occasion de privatisations proposées par le Centre d'art

### 1.2.1. JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU QUADRILATÈRE - CENTRE D'ART

#### - **Planning général :**

Ouvert tous les jours sauf le lundi.

De 12h à 18h en semaine, dès 10h le weekend.

L'été : fermeture à 19h les vendredis et samedis.

Nocturne jusqu'à 21h tous les premiers jeudis du mois.

#### - **Plus précisément :**

Ouvert tous les jours sauf le lundi.

Horaires visiteurs :

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

Mardi 12h - 18h

Mercredi 12h - 18h

Jeudi 12h - 18h\*

Vendredi 12h - 18h

Samedi 10h - 18h

Dimanche 10h - 18h

\* Nocturne jusqu'à 21h tous les premiers jeudis du mois.

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

Mardi 12h - 18h

Mercredi 12h - 18h

Jeudi 12h - 18h\*

Vendredi 12h - 19h

Samedi 10h - 19h

Dimanche 10h - 18h

\* Nocturne jusqu'à 21h tous les premiers jeudis du mois.

> Fermé les 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et pendant le montage des expositions (environ 6 semaines par an).

> Fermeture des salles à 16h les 24 et 31 décembre.

> Accueil des groupes du mardi au vendredi de 9h à 18h.

### 1.2.2. JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU CAFÉ DU QUADRILATÈRE

L'activité devra être assurée au minimum les jeudis, vendredis, samedis et dimanches aux mêmes horaires que le Centre d'art, jours fériés compris.

Soit :

• du 1/10 au 31/03 :

Jeudi \* 12h - 18h

Vendredi 12h - 18h

Samedi 10h - 18h

Dimanche 10h - 18h

• Et du 01/04 au 30/09

Jeudi \* 12h - 18h

Vendredi 12h - 19h

Samedi 10h - 19h

Dimanche 10h - 18h

\* Nocturne jusqu'à 21h tous les premiers jeudis du mois.



> Fermé les 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai. Pour information, pendant le montage des expositions (environ 6 semaines par an), le Quadrilatère étant fermé, il revient au preneur de décider librement de son ouverture à charge pour lui de garantir l'orientation des clients exclusivement vers sa zone d'exploitation.

> Fermeture des salles à 16h les 24 et 31 décembre.

### 1.2.3. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES-ÉVÉNEMENTIEL ET PRIVATISATION

#### • **Réservations fixes**

En complément de l'exploitation librement établie par le preneur sur les plages mentionnées ci-dessus, la Ville de Beauvais se porte cliente auprès du preneur d'une ouverture les mardis et mercredis, jours fériés compris, de 12h00 à 18h00, afin de solliciter un service de restauration aux visiteurs sur ces heures et jours, dans le cadre d'animations et activités spéciales organisées au sein du Quadrilatère.

#### • **Temps forts hors horaires d'ouverture**

Entre cinq et dix fois par an, des temps forts annuels sont programmés par le Quadrilatère en dehors des horaires d'ouverture habituels. Il est attendu que le Café du Quadrilatère soit ouvert lors de ces événements majeurs et pour lesquels la ville pourrait commander à l'occupant une prestation particulière en buffets cocktail, plateaux repas...

#### Évènements 2025 (non contractuel) :

- Vernissage : 5 avril (en 2026 et 2027 : un vernissage en janvier/février, un vernissage en septembre/octobre)
- Nuit européenne des musées : 17 mai 2025
- Colloque international «La céramique très décorée» du 4 au 6 juin 2025.
- Fête de la musique : 21 juin
- Journées du patrimoine : 20 et 21 septembre 2025
- Mois de l'architecture et du patrimoine : 20 septembre au 20 octobre 2025

#### • **Privatisation du Quadrilatère - Centre d'art**

En tout ou partie (grandes salles, amphithéâtre, Centre d'art), le Quadrilatère est ouvert à la privatisation. En pareil cas lorsqu'une prestation de restauration est prévue, l'occupant sera le prestataire exclusif imposé par la ville pour des raisons de connaissance des lieux et préservation des matériels et équipements. L'exploitant et le loueur détermineront librement les conditions de cette prestation sous réserve de respecter les conditions de fonctionnement du Quadrilatère. En outre, l'exploitant pourra librement organiser des manifestations et événements dans le local objet de la présente convention (« auto privatisation ») et dans le respect des conditions générales de celle-ci et sous réserve d'avis favorable de la ville. L'ensemble des frais liés à ces manifestations sont à la charge de l'occupant.

Enfin, sous réserve du respect d'un délai de prévenance, la ville se réserve la possibilité d'organiser elle-même ou de faire organiser par des tiers des réceptions, cocktails et autres manifestations, en tout temps et dans tous les locaux mis à disposition, sans que l'occupant ne puisse s'y opposer ou réclamer une indemnité.



A large, white, stylized number '2' is positioned in the upper left corner of the page. The background is a solid blue color with a repeating geometric pattern of interlocking lines forming a complex, crystalline structure.

L'ACTIVITÉ

CAFÉ

RESTAURATION





## L'ACTIVITÉ CAFÉ – RESTAURATION

### 2.1. OFFRE

L'exploitant doit être à même de proposer une offre de type salon de thé, brunch et petite restauration. Il est attendu que l'activité soit de qualité et d'un niveau constant. Le Café du Quadrilatère ne peut être un lieu de fabrication de l'offre alimentaire. La Ville recommande au candidat de proposer des produits frais et de saison, faits maison ainsi que l'approvisionnement chez des producteurs locaux. Un choix de plats végétariens est recommandé. Une offre de restauration variant à chaque moment de la journée et de la semaine (déjeuner, pause-café, goûter, brunch) serait appréciée. Outre les repas pris sur place, l'exploitant aura la possibilité de pratiquer la vente à emporter sous réserve de fournir des emballages adaptés et légaux à ce type de vente et compatibles avec les impératifs du développement durable. Les prix pratiqués doivent être affichés. La Ville reste ouverte à toute proposition. Une licence III est réservée pour le Quadrilatère.

### 2.2. ESPACES

La Ville de Beauvais autorise l'occupation du domaine public et met à disposition de l'occupant le local attenant à la salle du Quadrilatère, d'une superficie de 69 m<sup>2</sup>, tel qu'il figure sur le plan en annexe.

#### Accès principal

L'accès au café se fait via le hall du centre d'art et est conditionné par les règles de fonctionnement et les horaires du Quadrilatère. Un accès depuis le jardin permettra au public d'accéder aussi depuis le jardin Ouest (face à la cathédrale).

Ce local est aménagé par la Ville de Beauvais avec notamment les équipements suivants :

- chauffe eau/chauffage/vmc/ climatisation
- points d'eau
- comptoir bar
- zone de stockage
- étagères de boutique
- comptoir arrière-bar

### 2.3. EQUIPEMENTS

Le mobilier du café et les équipements seront mis à disposition de l'exploitant par la Ville. Aucun travaux ne pourront être réalisés par l'exploitant, les décorations type décoration de table ou de comptoir devront être validées par les équipes du Centre d'art.

#### Mobilier :

Le mobilier du café a fait l'objet d'une commande artistique. Il est développé et fabriqué par un collectif bruxellois réuni par Ateliers J&J. La commande est en cours de développement, les quantités annoncées sont susceptibles d'évoluer.

Ont été commandés pour le café :

- 20 places assises + tables : tables isolées (2/4 personnes) pouvant être réunies pour créer une table collective
- 3 tabourets de bar pour assise au comptoir

#### Pour l'extérieur :

- Mobilier extérieur en petites quantités, installé de façon éphémère en période estivale. Chaque soir, le mobilier extérieur devra être mis à l'abri à l'intérieur du café puis remis en place le lendemain par l'exploitant.

## Electroménager (références en annexe)

Machine à café 1 groupe, automatique  
Moulin à café automatique avec doseur  
Armoire de congélation inox 200L Snack  
Armoire réfrigérée positive noire 600L Snack  
2 Fours à micro-ondes cafeteria professionnel en inox à plateau tournant 1000W  
Lave-vaisselle professionnel avec doseur de détergent, adoucisseur et pompe de vidange - 50x50cm  
Arrière-bar positif professionnel inox prof 520 hauteur 850 3 portes pleines battantes  
Caisse (module café + boutique)

La vaisselle est fournie par la Ville. Pour des besoins spécifiques liés à sa carte l'exploitant peut proposer de compléter ce fond par une vaisselle en adéquation avec l'esprit du lieu : sobre et chaleureuse, qui sera préalablement validée par l'équipe du Quadrilatère. Les services et/ou vaisselle jetables sont proscrits sauf pour la vente à emporter en conformité avec la réglementation.

## 2.4. EXPLOITATION

L'exploitant aura des clés et un badge d'accès à son espace pour une ouverture et une fermeture autonome. Il assurera la gestion du café en autonomie : commandes, réception des livraisons...

L'exploitant maintient propres et fonctionnels les espaces du café, de la boutique, les réserves et appareils électroménagers et fournit les consommables. Il garantit le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

L'exploitant recycle et trie les matériaux et les évacue par le biais de filières adaptées garantissant une élimination conforme aux normes environnementales en vigueur. Il est équipé à cet effet.

Une vérification des conditions d'exploitation sera organisée régulièrement entre l'exploitant et la Ville afin d'évaluer les prestations de l'exploitant, leur conformité au cahier des charges et les évolutions à envisager.

## 2.5. IMAGE ET COMMUNICATION

L'exploitant veille à ce que son personnel soit vêtu sobrement et qu'il arbore une apparence corporelle soignée. La clientèle doit être accueillie et servie avec courtoisie.

La charte graphique du Café du Quadrilatère sera apportée par le Centre d'art. L'exploitant pourra faire connaître son offre par ses propres moyens adaptés (réseaux sociaux, articles, etc.). L'exploitant n'installe aucun panneau, appareil ou parasol publicitaire, ni aucun système sonore dans les espaces mis à sa disposition.

Le Quadrilatère fait partie d'une zone de protection du Patrimoine Architectural Urbain au titre de son abord de monuments historiques. Par conséquent tout projet de publicité extérieure sur le site d'exploitation (affichage, enseigne, vitrophanie, ...) est soumis au préalable à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.

Pour la cartographie de la situation patrimoniale du Quadrilatère : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>





3

L'ACTIVITÉ  
BOUTIQUE



## L'ACTIVITÉ BOUTIQUE

Le Quadrilatère – Centre d'art dispose d'un espace boutique au sein du Café du Quadrilatère. 23 mètres linéaires d'étagères sont prévus à cet effet en contrebas de la rampe d'accès au Café. Les équipes municipales du Quadrilatère seront les gestionnaires de la boutique et assureront son achalandage, le stock, l'étiquetage.

L'exploitant de son côté assurera la vente des produits auprès de la clientèle (vente en caisse et mise en sac). En contrepartie, l'exploitant percevra 50% des bénéfices liés à l'activité boutique.

L'exploitant et le Quadrilatère se réuniront mensuellement pour évoquer les différents sujets en lien avec la prestation boutique, l'ajustement des stocks et des commandes. L'exploitant participera aux inventaires organisés par le Quadrilatère.



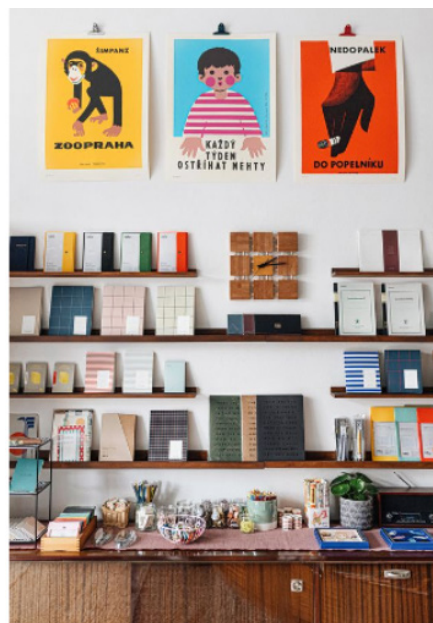
La boutique proposera une offre composée de :

### Librairie :

- ouvrages généralistes sur l'art contemporain
- ouvrages sur Beauvais et la région
- ouvrages en lien avec la programmation du Quadrilatère (références spécifiques)
- ouvrages pour enfants en lien avec l'art

### Papeterie / objets :

- papeterie créative
- petits objets artistiques / design, style boutique de musée
- objets d'artisans locaux
- gamme Quadrilatère : Sacs en tissus, cartes postales, carnets, affiches poster... références développées par le Quadrilatère.





4

FORME  
JURIDIQUE,  
REDEVANCES



## FORME JURIDIQUE, REDEVANCES

### 4.1. REDEVANCE D'OCCUPATION

En application des articles L 2122-2 et L 2122-3 du code général de la propriété des personnes publiques, une convention valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition d'un local au Quadrilatère pour permettre une activité de café- boutique sera conclue avec la Ville de Beauvais.

Cette convention sera conclue pour une durée de 1 année, renouvelable tacitement 3 fois sauf dénonciation au moins 3 mois avant l'échéance annuelle par l'une ou l'autre des parties. Cette convention est, par nature, temporaire, précaire et révocable.

Un projet de convention est joint en annexe. En contrepartie de l'autorisation d'installer et d'exploiter sur le domaine public le local mentionné dans l'objet du présent appel à candidature, et conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le titulaire de la convention s'engage à verser à la ville une redevance annuelle de 2000 euros, révisable annuellement en fonction de l'indice INSEE des loyers des activités tertiaires (ILAT).

### 4.2. AUTRES DISPOSITIONS FINANCIÈRES

En ce qui concerne le stock commercialisé acquis par la ville, une part égale à 50% de la marge hors taxes, à laquelle s'ajoute le remboursement à la collectivité du prix d'acquisition de chaque produit vendu, sera reversée par l'occupant \*.

Pour permettre le calcul de cette part, l'occupant devra impérativement fournir une attestation comptable du chiffre d'affaires avec la ventilation des produits vendus dont le stock a été acquis par la collectivité, le logiciel de caisse devant être aux normes pour permettre cette extraction.

La Ville de Beauvais se réserve le droit de missionner, aux frais de l'exploitant, un audit de ses comptes et des sociétés liées.

\* Exemple :

- Coût d'achat du produit par la ville : 10 €
- Prix de vente : 15 €TTC
- Taux de TVA : 5,5 %

$PVHT = 15 / (1 + 0.055) = 14.22€$  PV HT soit 0.78€ de TVA

Marge HT 4.22€/2 (part revendeur et part collectivité) soit 2.11€

L'exploitant doit donc dans ce cas régler 0.78€ au titre de la TVA, reverser 12.11€ à la collectivité et conserver 2.11€ pour son exploitation.

En contrepartie de l'exploitation imposée au titre de l'ouverture complémentaire les mardis et mercredis - mentionnée au point 1 (soit 104 jours supplémentaires), la ville de Beauvais dédommagera l'occupant à hauteur de 307 euros TTC par jour supplémentaire d'ouverture. Cette somme sera versée mensuellement après service fait sur la base d'un état signé des deux parties.

### 4.3. TAXES

L'occupant est tenu de payer tous les impôts et taxes afférentes à son activité ou mis à sa charge. La taxe foncière est payée par le propriétaire.

### 4.4. FLUIDES

La ville de Beauvais fait son affaire de la souscription des abonnements aux différents réseaux (notamment électricité et eau) nécessaires à l'activité du Centre d'art et du café et supporte seule le coût des consommations correspondantes.

5

ASSURANCES



## ASSURANCES

L'occupant s'engage à assurer auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable de son choix et à communiquer chaque année une attestation justifiant cette assurance :

- Sa responsabilité pour la boutique, ses propres biens agencements, mobilier, matériel, marchandises et tous ceux dont il serait détenteur pour l'ensemble des risques qu'il peut encourir du fait de son activité, notamment les risques : INCENDIE, EXPLOSIONS, DOMMAGES ELECTRIQUES, DEGATS DES EAUX, VOL, BRIS DE GLACE, VANDALISME, etc...
- Sa responsabilité civile, pour les dommages de toute nature occasionnés aux tiers, du fait de son activité, du matériel, des installations électriques ou de son personnel.
- L'occupant s'engage à fournir avant le début de la mise à disposition une attestation d'assurance reprenant les éléments indiqués ci-avant.
- L'occupant devra déclarer au plus tard sous 48 heures après sa constatation, à l'assureur d'une part, à la Ville de Beauvais d'autre part, tout sinistre quelle qu'en soit l'importance, même s'il n'en résulte aucun dégât apparent.
- De même, il devra porter à la connaissance de son assureur et de la Ville de Beauvais, à la signature de la convention ou en cours de convention, tout risque découlant de son activité qui pourrait être considéré comme aggravant.

### Effectivité de la police d'assurance de l'occupant

- L'occupant est tenu de communiquer à la Ville de Beauvais, dans le délai d'un mois suivant la signature des présentes, une copie de la police d'assurances sous peine des sanctions prévues dans la convention.
- Pendant toute la durée d'exécution de la présente convention, l'occupant est tenu de justifier, à la première réquisition de la Ville, de l'effectivité de sa couverture d'assurance au moins dans les clauses imposées par ses dernières sous peine des sanctions prévues dans la convention.





COLLABORATION  
AVEC  
L'EXPLOITANT



## COLLABORATION AVEC L'EXPLOITANT

Il est attendu que l'exploitant et les équipes municipales du Centre d'art échangent en bonne intelligence sur les différents sujets liés au centre d'art et à son café : point sur l'activité, programmation, événements prévus, fonctionnement.

### • Formation

Les équipes du Centre d'art se tiennent disponibles pour former l'exploitant et son personnel à son environnement de travail : le site, la programmation, les environs (cathédrale), la sécurité...

### • Mise à disposition de l'espace

En matinée en semaine (fermeture), l'équipe du Quadrilatère pourra disposer de l'espace du café. L'équipe du Centre d'art proposera des ateliers créatifs, des moments de partage (rencontres d'artistes en résidence, discussions, mini-conférences...) autour de thématiques liées aux activités du centre d'art.

### • Programmation culturelle

Le Quadrilatère sera également apporteur de clientèle à l'occasion de temps de rencontre programmés au Café du Quadrilatère pendant les horaires d'ouverture. Le Quadrilatère se réserve le droit d'organiser une trentaine de rendez-vous annuels.

### • Offres combinées

Le Quadrilatère et l'exploitant collaboreront à la proposition d'offres de type collation + offre culturelle (ex : visite apéro, visite matinale...) dans le but commun de multiplier les occasions de visite.



MODALITÉS  
DE CANDIDATURE  
ET SÉLECTION



## MODALITÉS DE CANDIDATURE ET SÉLECTION

Les candidatures doivent être déposées **ENTRE LE 7 JANVIER ET LE 4 FÉVRIER 2025**, par mail à l'adresse : **quadrilatere@beauvais.fr** date de réception par le service destinataire du mail faisant foi.

### Documents à fournir au dossier de candidature (tout dossier incomplet sera rejeté) :

- Dossier de présentation du projet - Mon projet
- Note d'organisation restauration et boutique : moyens techniques et humains
- Copie de la pièce d'identité de l'exploitant
- Curriculum Vitae de l'exploitant
- 3 derniers relevés d'imposition d'activité (sauf création récente)
- Comptes d'exploitation des trois derniers exercices (sauf création récente)
- Certification d'hygiène alimentaire
- Business plan de l'activité future
- Photos des plats, produits proposés
- Carte type avec prix



### Critères de sélection :

Les services de la Ville examineront les candidatures selon les critères suivants par ordre décroissant:

- 1) Qualité de l'offre
- 2) Adéquation avec le site : concept, services proposés
- 3) Proposition de mode d'organisation restauration et boutique
- 4) Moyens humains et techniques

### Audition :

Une audition des candidats présélectionnés est **PRÉVUE LE 10 FÉVRIER 2025** (après-midi), une visite obligatoire du site sera organisée le matin du 10 février 2025.

Une offre finale sera remise par le candidat après audition et au plus tard le 21 février 2025

### OUVERTURE DU CAFÉ LE 5 AVRIL 2025.

Renseignements auprès des services municipaux (Ville de Beauvais)

Pour la mission management centre-ville :  
Arnaud Decombat : [adecombat@beauvais.fr](mailto:adecombat@beauvais.fr)

Pour le Quadrilatère - Centre d'art :  
Eléna Fertil : [efertil@beauvais.fr](mailto:efertil@beauvais.fr)





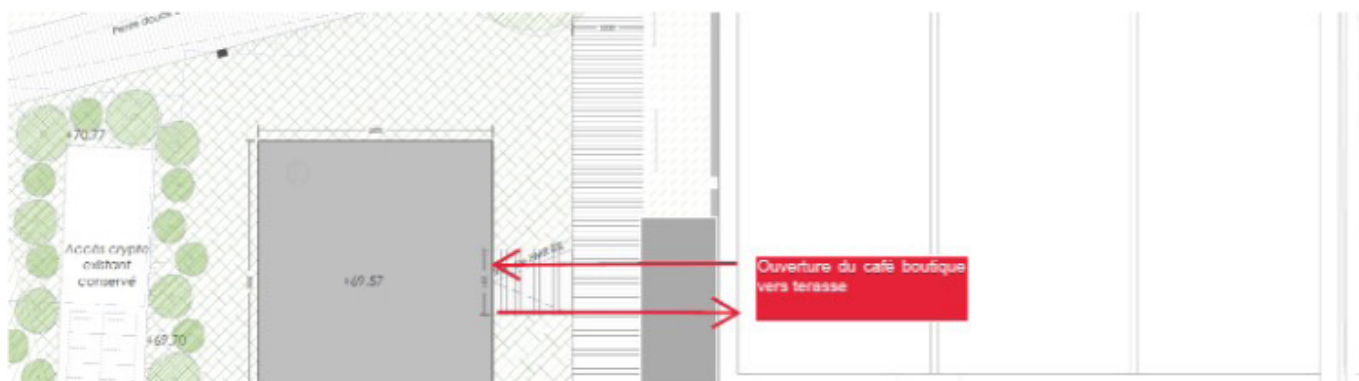
# ANNEXES







Situation – accès extérieur café :



Simulation café (non contractuelle) – Chatillon Architectes :





# Electroménager/matériel



Zone Industrielle  
Rue des Frères Lumière  
27130 VERNEUIL SUR AVRE  
Tél : 02.32.31.14.09  
Fax : 02.72.68.57.33  
Mail : info@proinoxchr.com  
Site Web : www.proinoxchr.fr

Date : 04/10/2024  
Date de validité : 03/11/2024  
Numéro : DV00025610

Adresse de Facturation
<b>Le Quadrilatère</b> A l'attention de <b>Le Quadrilatère</b> 22 Rue Saint-Pierre, 60000 BEAUVAIS Tél : Tél. portable : 0699964528 Email : skrajco@beauvais.fr

# Stock Direct CHR

De

stock-direct-chr.com

- Adresse : CHR CATERING INTERNATIONAL  
Pôle d'activité - Site Confluence  
1 Place de la Gare  
60280 Clairoix
- Téléphone : 09 71 04 20 23
- Email : info@stock-direct-chr.com
- Site web : https://www.stock-direct-chr.com
- Siret : 832782627
- No TVA intracom : FR 82 832782627

No de tva intracom.
Nom
Prénom
Adresse
Code postal
Ville
Pays
Téléphone
Tél. mobile
Email
Votre commercial

Référence	Désignation	Qté
JFCOMPACT/1EB	Machine à café 1 groupe, automatique., noir Machine à café 1 groupe, automatique., noir	1,00
JFAUTO-80/B	Moulin à café automatique avec doseur Moulin à café automatique avec doseur	1,00
JFHF200S/S	Armoire de congélation inox 200L Snack Armoire de congélation inox 200L Snack	1
JFHR600BLACK	Armoire réfrigérée positive noire 600L Snack Armoire réfrigérée positive noire 600L Snack	1,00

DEVIS VALABLE 2 semaines A PARTIR DE LA DATE D'EMISSION

QT.	REF.	DESIGNATION
1	GLB0109	Lave-vaisselle professionnel avec doseur de détergent, adoucisseur et pompe de vidange - 50x50 cm 
		•3 cycles de lavage de : 90° / 120° / 180° •Alimentation : Triphasé •Capacité : panier 500x500, h = 32 cm •Capacité du chauffe-eau : 7 litres •Capacité du réservoir : 25 litres •Consommation rinçage : 2,7 litres / rinçage •Dimensions (LxPxH) (mm) : 600x600x820 •Puissance de chauffe : 2.8 kW •Puissance de la pompe de lavage (KW) : 0.6
1	option	Possibilité de commander le lave vaisselle en Monophasé 230V
1	ER1044CI	Four à micro-ondes cafeteria professionnel en inox à plateau tournant 1000W 
		•Poids (kg) : 18 •Capacité (Ltr) : 24

ps://www.stock-direct-chr.com/admin/devis1.asp?a=100271

10/2024 16:59

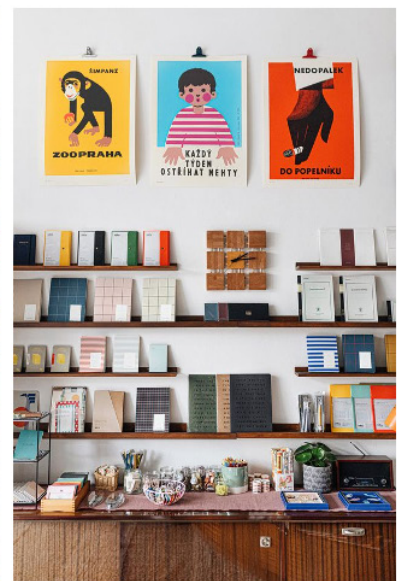
stock-direct-chr.com/admin/devis1.as

CODIGEL SOLUTIONS D'EQUIPEMENTS	
1	NRH-350-LI Arrière-bar positif professionnel inox prof 520 hauteur 850 3 portes pleines battantes 
	•Poids (kg) : 113 •Capacité canettes : 320 •Gaz réfrigérant : R600a •Gaz réfrigérant en option : R134a
CORECO	

## Inspiration gamme produits café



## Inspiration gamme produits boutique



beauvais.fr



**BEAUVAIS**  
L'OISE EN CAPITALE